



# COPRO reste une entreprise dynamique dans un secteur souvent marqué du sceau d'un certain immobilisme

COPRO est un organisme de certification et de contrôle spécialisé dans le secteur de la construction routière et de l'infrastructure en Belgique. Il s'est donné pour mission d'organiser, de coordonner, d'harmoniser et de promouvoir la qualité dans son secteur de compétence. Pour atteindre cet objectif, il emploie quelques 40 personnes, principalement des ingénieurs, tous spécialisés à divers degrés, dans les domaines évoqués plus haut.

Texte et photos Copro

## Les origines

Fin des années 70, l'élaboration d'un nouveau modèle de cahier des charges pour les travaux publics d'infrastructure a entraîné avec lui une nouvelle approche du « contrôle des matériaux ». L'incorporation des produits à un chantier était conditionnée à leur contrôle préalable et à leur approbation par le fonctionnaire dirigeant ou son représentant - c'est d'ailleurs toujours le cas aujourd'hui. Les prélèvements d'échantillons sur chantier, les essais en laboratoire et l'attente des résultats pouvaient constituer des obstacles à la bonne marche des travaux.

Les maîtres d'ouvrages publics ainsi que les entrepreneurs de travaux de voiries proposèrent une solution, la certification : il s'agissait de confier à un organisme indépendant et impartial le contrôle en continu des produits pendant leur fabrication, ainsi que de vérifier leur conformité par rapport aux spécifications du cahier des charges type. C'est ainsi que COPRO naquit en 1983, et qu'on lui confia tout particulièrement la tâche de s'occuper des produits liés aux travaux de voiries et d'infrastructures. Les fondements de ces dispositions générales sont repris dans le cadre des Arrêtés

royaux d'application (Art. 41, 42, 43 de l'Arrêté royal établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics de 2013, et Art. 22 de son Arrêté royal modificatif de 2017).

Depuis la date de fondation de COPRO, les structures administratives de notre pays ont bien changé et les compétences en matière d'infrastructures et de construction routière ont été transférées de l'état fédéral vers nos trois Régions. Cependant, les principes tels qu'énoncés plus haut restent toujours valables.

## Le marquage européen CE et la certification de produits

Début des années 90, l'apparition du marquage européen CE obligatoire, visant à faciliter la libre circulation des produits au niveau de l'Union européenne, a entraîné des changements importants dans le secteur de la certification et du contrôle. Ce marquage ne peut être considéré comme une marque de qualité car tous les produits couverts par les directives « produits » doivent le porter, et qu'il ne concerne que les caractéristiques fondamentales sur lesquelles

les Etats membres se sont mis d'accord (RPC - Règlement de produits de construction) en ne considérant pas d'autres aspects techniques qui peuvent être importants pour certains utilisateurs. Dans ce contexte, la certification volontaire (p. ex. celle visant les marques de qualité volontaires BENOR et COPRO) reste utile pour attester de la qualité de produits par rapport à des exigences importantes dont les performances ne pourraient pas être entièrement évaluées à partir d'une norme harmonisée. COPRO reste attentif à cet aspect.

## Evoluer en phase avec les systèmes d'évaluation de la qualité et les nouvelles technologies

L'approche visant à s'attacher aux caractéristiques des produits ne reste cependant qu'un des maillons constitutifs de la chaîne de la qualité.

« Une route durable commence par un produit de qualité ». Mais au-delà de la qualité du produit lui-même, il existe bien entendu de nombreux autres domaines où des manquements peuvent apparaître : le concept, le transport, la mise en œuvre, l'entretien et j'en passe. ▶



**BIJSCHRIFTEN?**



# WE LIKE TO MOVE IT



COPRO : Votre partenaire de qualité dans les travaux publics et d'infrastructure. Contrôler et certifier de façon impartiale, nous nous y engageons.

Depuis quelques années, on s'est également rendu compte, là aussi, que le contrôle ou/et la certification par une tierce partie pouvaient avoir leur mot à dire. C'est ainsi qu'est née

la réflexion consistant à contrôler les « exécutants », pour déboucher sur le concept de la certification d'exécution. L'idée consiste à faire reconnaître la compétence technique des

« exécutants » à réaliser, suivant des niveaux de qualité convenus à l'avance et dans un marché mieux régulé, certains travaux spécifiques pour lesquels les maîtres d'ouvrages constatent des manquements récurrents. La qualité d'exécution est primordiale dans l'optique d'un résultat final répondant parfaitement aux attentes (p.ex. réhabilitation d'égouttage, fonçage, pose de glissières de sécurité, mise en œuvre de complexes d'étanchéité,..).

A côté de ces initiatives, COPRO continue à développer divers outils qui sont destinés à faciliter la vie des surveillants de chantier. L'un de ces outils reste notre plateforme COPRO Extranet (<https://extranet.copro.eu/fr>) qui permet de retrouver facilement l'une des 10 000 fiches techniques des produits certifiés par nos soins. Tous les produits certifiés par COPRO sont identifiables sur la base d'un code unique à 8 chiffres, de sorte que le surveillant de chantier peut ainsi rapidement prendre connaissance des caractéristiques du produit qui lui est présenté (performances, aptitude à l'emploi,...etc.). Depuis peu, l'introduction d'un code QR permet directement à partir de son « smartphone », une consultation encore plus aisée des données provenant des fiches techniques. A plus longues échéances, cette plateforme pourra être intégrée dans un système plus vaste regroupant les produits d'autres organismes de certification qui pourrait communiquer avec les systèmes d'autres intervenants (entrepreneurs, maîtres d'ouvrages) et alimenter leurs applications « BIM » (Building Information Modeling).

En rapport avec les nouvelles technologies, COPRO s'est lancé dans le projet « Digilab » qui a pour objectif d'automatiser et de digitaliser l'échange et la rédaction des demandes et rapports d'essais de laboratoires. Ce processus rapide et précis nous permet de disposer d'une base de données sur laquelle des analyses statistiques sont réalisées en vue d'encore améliorer la qualité de nos services et de ceux de nos sous-traitants.

Toujours dans le souci d'offrir des solutions pertinentes et adaptées, COPRO réfléchit à développer des procédures et systèmes de traçabilité centrés sur certains produits pour lesquels ce type de mesures associées à des contrôles stricts pourraient rassurer les maîtres d'ouvrages quant au niveau qualitatif des produits tracés finalement réceptionnés sur chantier.

En tentant de répondre le mieux possible aux mutations et aux changements du marché, COPRO continue à faire preuve d'un dynamisme singulier et souhaite en faire profiter tout le secteur dans son ensemble. ■

